

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 26 septembre (26/09/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Maurice ANDRAL), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH, (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**.

Madame VALETTE est nommée secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL

01 – 26 septembre 2019

1. Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Moissac

Rapporteur : M. Le MAIRE

Vu la délibération n°01 du conseil municipal du 11 septembre 2014 portant adoption du règlement intérieur de la Ville de Moissac,

Vu la délibération n° 01 du conseil municipal du 11 septembre 2017 portant modification du règlement intérieur de la Ville de Moissac,

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de suspendre l'espace d'expression réservé aux conseillers municipaux dans le « *Moissac Mag* » jusqu'aux élections du 22 mars 2020 et de le remplacer par : « *Afin de respecter les règles édictées par le Code électoral, les expressions politiques seront suspendues jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal.* »,

Considérant qu'il convient, pour ce faire, de modifier l'article 36 du règlement intérieur relatif au bulletin d'information générale,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 24 voix pour, 5 voix contre (Mmes CASTRO, CLARMONT, MM. BENECH, CALVI,
GUILLAMAT) et 1 abstention (Mme FANFELLE),

APPROUVE la rédaction modifiée de l'article 36 du règlement intérieur de la ville de Moissac,

ADOpte la nouvelle version du règlement intérieur, telle qu'annexée à la présente.

Pour copie conforme

Moissac le 30 septembre 2019

Le Maire,

A blue ink signature of Jean-Michel Henryot is written over a circular official stamp of the Municipality of Moissac. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MOISSAC' and '30000 MOISSAC'.

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :